



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 18-02-2026 /

Dossier complet le : 18-02-2026 /

N° d'enregistrement : 013914/KK P

1 Intitulé du projet

QUARTIER MONTBEAUME A BEAUFORT-EN-ANJOU

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

ALTER PUBLIC

Raison sociale

SPL

N° SIRET

52884815300029

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

BALLARINI

Prénom(s)

MICHEL

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
6. Infrastructures routières (les ponts, tunnels et tranchées couvertes supportant des infrastructures routières doivent être étudiés au titre de cette rubrique)., 39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement., tousDispositifsDontLePrelevementEstSuperieurOuEgalA30M3ParHeureDeauDeMer	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☒ Oui ☐ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet porte sur l'aménagement d'un nouveau quartier d'habitat à l'ouest du bourg de Beaufort-en-Anjou, sur un site initialement occupé par l'entreprise France Champignons. Le programme porte sur la réalisation d'environ 127 logements (soit une densité de 39 logements/ha), repartis entre lots libres, logements individuels groupes, petits collectifs, avec environ 17 % de logements sociaux, ainsi que la construction d'un groupe scolaire. Le quartier sera desservi par une voie principale connectée à la rue de Lorraine au nord et à la rue Charles de Gaulle au sud, en 2 points sur cette dernière (accès principal direct côté ouest et accès secondaire côté est, via le programme de logements récemment réalisé). Les caractéristiques détaillées du projet sont présentées dans les annexes 8.1.5 et 8.2.1. Les bâtiments de l'entreprise France Champignons présents initialement sur le site ont été démolis au milieu des années 2010 et les terrains ont été entièrement dépollués.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif global du projet est de répondre à la demande de logements (terrains à bâtir, logements locatifs) sur la commune de Beaufort-en-Anjou. Le projet prévoit également la construction sur le site d'un groupe scolaire (remplacement de l'école du Château). Le projet d'aménagement du quartier de Montbeaume contribue à répondre aux objectifs fixés par : - le SCoT du Baugeois Vallée avec le développement d'une offre nouvelle en logements quantitative - le Plan Départemental de l'Habitat et de l'Hébergement du département du Maine-et-Loire (2020-2025) - le Plan Local d'Urbanisme de Beaufort-en-Anjou. Le projet permet également de valoriser un site désaffecté, suite à la fermeture d'un établissement industriel, et d'y développer une offre diversifiée de foncier et de logements, en respectant les enjeux identifiés sur le site en matière de patrimoine/paysage, de contexte urbain, de desserte (voirie, réseaux...), de biodiversité...

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

En termes de phasage, le projet est envisagé en 3 tranches : - Tranche 1 : 2027 -> Immeuble collectif d'environ 20 lgts - Tranche 2 : 2030 -> Immeubles collectifs/ intermediaires x2 d'environ 20 lgts chacun + Immeuble collectif d'environ 12 lgts en locatif social + 3 terrains a batir - Tranche 2bis : 2030 -> Groupe scolaire - Tranche 3 : 2034 -> Immeubles collectifs x2, environ 20 lgts au total + Immeubles collectifs x2 de 7 lgts chacun en locatif social + 13 terrains a batir environ. A ce stade d'avancement des etudes, les modalites de realisation des travaux ne sont pas definies de facon precise. La phase travaux comprendra les grandes etapes suivantes : - travaux preparatoires : bornage, nettoyage, terrassements - realisation des voiries et des reseaux, y compris amenagements extérieurs (espaces verts) - constructions. Le phasage d'aménagement du projet et de realisation des travaux est provisoire et donne a titre indicatif. Il tiendra compte du calendrier de realisation de la nouvelle station d'epuration communale et des enjeux biodiversite identifiés sur le site. L'accès au chantier se fera au sud du site par la rue Charles de Gaulle. Les installations de chantier seront positionnees au niveau de cet acces, a l'interieur de l'emprise des travaux.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Au terme de son aménagement, le quartier de Montbeaume sera gere et entretenu par les services de la Commune de Beaufort-en-Anjou et de la Communauté de Communes Baugeois Vallée, conformément a la repartition de leurs competences (reseaux, espaces verts, voiries...)

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Projet soumis au depot d'un dossier de creation de ZAC au titre notamment des articles L311-1 et R311-1 et suivants du Code de l'urbanisme / d'un dossier de declaration au titre des articles L214-1 et suivants du Code de l'environnement (loi sur l'eau)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Longueur voirie principale Surface globale ZAC Nombre de logements Surface de plancher maximum totale (logement / équipement scolaire)	(environ 400 ml 3,25 ha environ 127 environ 13 000 m ² (10 000 m ² / 3 000 m ²), 0)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° ° ° " " Lat. : ° ° ° " " "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ° ° " " Lat. : ° ° ° " " "

Point de d'arrivée : Long. : ° ° ° " " Lat. : ° ° ° " " "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU Beaufort-en-Anjou (28/05/2018) : Zone 1AUb (secteur d'urbanisation a vocation dominante d'habitat pouvant accueillir des équipements, privilégiant les opérations d'ensemble) + OAP

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Le projet est localise a environ 4 km de la ZNIEFF la plus proche : ZNIEFF de type 2 n°520220008 Bois des Brulis et abords (cf. Annexe 8.2.4)
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☒	☐	La commune de Beaufort-en-Anjou est localisee sur le territoire du Parc Naturel Regional Loire Anjou Touraine.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Le secteur du projet est localisé dans le périmètre du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) du Département de Maine-et-Loire, mais il ne s'inscrit pas dans les zones d'exposition au bruit recensées.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☒	☐	Le site du projet est localisé dans le périmètre de protection de monument historique de plusieurs édifices : Ancien couvent des religieuses hospitalières de Saint-Joseph de la Fleche, Château de Beaufort-en-Vallee (architecture domestique + tour maîtresse), Eglise Notre-Dame (cf. annexe 8.2.5)
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Les investigations réalisées sur site mettent en évidence quelques indices pédologiques de zones humides et une zone de végétation caractéristique de 2 m ² (cf. annexes 8.2.7 et 8.2.10). Toutefois, compte tenu de l'historique du site (ancien établissement industriel, terrains remaniés, remblayés - cf. annexe 8.2.6), la détermination des zones humides selon les critères de pédologie et de végétation
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	La commune de Beaufort-en-Anjou est concernée par le Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) du Val d'Authion et de la Loire saumuroise approuvé le 7 mars 2019. Les zones inondables concernent l'extrémité
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	La commune de Beaufort-en-Anjou n'est pas concernée par un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT).
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Le site recense dans la base de données CASIAS correspond à l'ancien établissement France Champignon. Les bâtiments ont été démolis et les terrains ont fait l'objet d'une dépollution complète (= excavation + remblaiement/remaniement), sans aucune restriction du site par rapport à son usage (cf. conclusions de l'étude de dépollution en annexe 8.2.9)
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Le secteur du projet est localisé à environ 5 km du site inscrit le plus proche : Le Château de Montgeoffroy et son parc (49SI21b) - parcelles 995, 997, 998, 1000 et 1001

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le secteur du projet est localise a environ 6 km des sites Natura 2000 les plus proches (cf. cartographie en annexe 8.1.7) : SIC FR5200629 (Directive Habitats) et ZPS FR5212003 (Directive Oiseaux) concernant la "Vallee de la Loire des Ponts de Ce a Montsoreau"
D'un site classé ?	☐	☒	Le secteur du projet est localise a environ 5 km des sites classes les plus proches : - Le Chateau de Montgeoffroy et son parc (49SC21a) - Le Chateau de Chavigne et son parc (49SC34).

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Le projet ne necessite pas la mise en place de nouveaux prelevements d'eau. Sur la commune de Beaufort-en-Anjou, l'alimentation en eau potable est geree par la CC Baugeois Vallee et est assuree a partir de differentes ressources. La consommation d'eau liee aux besoins domestiques des nouveaux logements peut etre estimee a environ 13 700 m3/an (pour 292 habitants et 47 ...)
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Aucune nappe d'eau souterraine n'a ete identifiee sur le site a ce jour (arrivee d'eau entre 3 et 5 m de profondeur lors des sondages en octobre 2018). Les etudes geotechniques complementaires apporteront les informations pour determiner les besoins eventuels de drainage.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	L'avancement des etudes ne permet pas de quantifier les eventuels excedents issus du nivellement du site et des terrassements. L'equilibre des deblais/remblais sera recherche dans la realisation du projet et les eventuels deblais excedentaires seront evacues vers des filieres de revalorisation/reutilisation adaptees a leur nature.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	La realisation du projet necessitera l'apport de materiaux pour la realisation des espaces publics (grave, enrobes, stabilise...) et la construction des logements.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	L'apport de materiaux (constructions + espaces extérieurs) necessite le recours a des ressources naturelles.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☐	☒	Le projet est compatible avec les ressources disponibles et équipements existants en matière d'alimentation en eau potable (ressource gérée par la CC Baugeois Vallée). La station d'épuration communale actuelle de Beaufort-en-Anjou n'est pas en mesure de recevoir et traiter le flux généré par le futur quartier. La réalisation d'un nouvel équipement est prévue à l'horizon 2028-2029.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	L'étude biodiversité engagée sur le secteur en 2018 et mise à jour en 2024-2025 a conduit à la mise en place d'une démarche Éviter Réduire Compenser, pour préserver certains espaces (notamment habitat naturel prioritaire au niveau du Couasnon), ainsi que des espèces protégées (notamment chauves-souris) et leurs habitats (trame du Couasnon, berges, ponts). Grâce à ces
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le projet est localisé à environ 6 km du site Natura 2000 le plus proche (Vallée de la Loire et annexes). La prise en compte des enjeux de biodiversité dans le projet (cf. point précédent et annexe 8.12.10) permet de garantir l'absence d'impact sur ces espaces et la préservation des espèces d'intérêt communautaire qui y sont rattachées, en particulier les chauves-souris inscrites sur le Formulaire Standard de Données du SIC Natura 2000 FR5200622
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le projet s'implante sur une parcelle en friche, correspondant au site d'un ancien établissement industriel (bâtiments démantelés / terrains dépollués) et inscrite au PLU en zone à urbaniser (1AUb)
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Aucun élément susceptible d'induire un risque industriel ou technologique n'est recensé sur le secteur d'étude et ses abords.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	La commune de Beaufort-en-Anjou et le secteur de Montbeaume sont concernés par : - un risque inondation (PPRI) à l'extrémité sud-ouest du site - une exposition de niveau fort au retrait-gonflement des argiles - un risque sismique de niveau 2 (faible) - un risque d'exposition au radon de niveau 1 (le plus faible) Ces risques seront pris en compte dans la conception et la réalisation du projet
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Le chantier induira un trafic spécifique : amenee des engins, apports/evacuation de materiaux, déplacements du personnel... A terme, le quartier induira un trafic de desserte estime a environ 500 déplacements/jours (ratio de 4 par logt/jour), qui se repartira entre la rue Charles de Gaulle et la rue de Lorraine. S'y ajoutera le trafic lie au groupe scolaire (depot/reprise des enfants matin/soir). Par ailleurs, la commune est desservie par plusieurs lignes de bus.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Le bruit lie au fonctionnement du quartier correspond essentiellement au trafic automobile genere (notamment déplacements domicile travail), sans degradation attendue du contexte sonore local.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	On ne recense pas de source sonore notable sur le site et ses abords, localise hors du secteur affecte par le bruit lie a la RD347.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☒	☐	Le site du projet est localise a proximite immediate de la station d'epuration communale de Beaufort-en-Anjou, source potentielle de nuisances olfactives.
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	A priori, la realisation du chantier necessitera l'utilisation d'engins de chantier classiques, susceptibles d'engendrer des vibrations, sans impact notable.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Les emissions lumineuses du projet seront liees a l'eclairage public, qui sera concu de facon a eviter les impacts potentiels sur la faune, notamment sur la frange ouest du site (presence de chauves-souris).
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	Actuellement, les eclairages sont uniquement presents en peripherie du site.
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Les rejets atmospheriques sont principalement lies au chauffage des habitations et du groupe scolaire et a la circulation de desserte du nouveau quartier. La conception des logements et de l'ecole integrera des exigences fortes en matiere de consommation d'energie. Par ailleurs, la composition du projet permettra une implantation batie favorisant les apports solaires passifs.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Les eaux pluviales seront collectees et acheminees vers des dispositifs de retention/infiltration, dont la localisation, la configuration et le dimensionnement ne sont pas encore determines.
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Les milieux recepteurs seront constitues par les horizons souterrains (pour l'infiltration) et par le Couasnon a l'ouest du secteur d'etude.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Le projet sera a l'origine d'effluents domestiques (flux estime a environ 235 equivalents-habitants sur la base de 127 logements et 2,3 habitants/logement + flux du groupe scolaire 0,3 equivalent-habitant/eleve), qui seront achemines a la station d'epuration communale de Beaufort-en-Anjou. La station actuelle n'est pas en mesure de recevoir et traiter ce flux. La realisation d'un nouvel equipement est prevue a l'horizon 2020-2025.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Les dechets produits par le projet sont : - les dechets de chantiers qui seront collectes et achemines vers les filieres de valorisation ou d'elimination adaptees, - les dechets menagers produits par les futurs habitants, dont la gestion sera assuree par la CC Baugeois Valllee. La quantite peut etre estimee a environ 30 tonnes/an (ratio 105 kg/hab/an en 2023) Par ailleurs, le site du projet est localise a environ 5 km de la déchetterie communale.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☒	☐	Le projet s'inscrit dans un site enclave dans le tissu urbain, offrant des covisibilites avec des secteurs d'habitat existantes. Par ailleurs, il est localise dans le perimetre de protection de plusieurs monuments historiques et devra faire l'objet d'echanges/validations avec l'Architecte des batiments de France. Compte tenu de son anteriorite, le projet ne donnera pas lieu a des prescriptions archéologiques particulieres (cf. courrier de l'ADP).
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le projet s'inscrit sur un espace aujourd'hui inutilise (ancienne friche industrielle), sur des parcelles inscrites dans le PLU de Beaufort-en-Anjou en zone a urbaniser (1AUb). Il n'aura pas d'incidences sur des activites humaines.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Les incidences du projet peuvent se cumuler avec celles du projet Novalys (ensemble d'habitat collectif et individuel comprenant environ 60 logements, localise au sud-est du secteur de Montbeaume et realise en 2025 - cf. rapport de presentation du dossier de creation de ZAC en annexe 8.2.1). Les impacts cumules sont susceptibles de concerner la desserte routiere (connexion d'une voie secondaire de la ZAC sur le projet Novalys), le raccordement aux reseaux, l'insertion architecturale et paysagere. On peut egalement evoker le cumul potentiel des incidences avec la restauration du Couasnon au droit du site de Montbeaume. Toutefois, le projet realise a genere des incidences positives (remodelage des berges en pente douce, developpement des habitats de bordures, diversification des ecoulements de la riviere). Sur sa

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Le site du projet a fait l'objet d'études géotechniques intégrant des tests de perméabilité. Ces résultats, favorables à l'infiltration des eaux pluviales, seront utilisés dans la conception et le dimensionnement du système de gestion pluviale du projet, qui fera l'objet d'un dossier de déclaration au titre des articles L214-1 et suivants du Code de l'environnement (loi sur l'eau).

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Les mesures prises pour favoriser l'insertion environnementale du projet d'aménagement de la ZAC de Montbeaume concernent principalement : - la prise en compte des enjeux paysagers et patrimoniaux : parcelle très ouverte, intégrée dans un environnement urbain (importance du traitement des franges résidentielles), localisation dans des périmètres de protection de monuments historiques, - la prise en compte des enjeux de biodiversité identifiés sur le site, avec la mise en place d'une démarche ERC (cf. annexe 8.2.10) : respect du calendrier biologique pour la réalisation des travaux, préservation stricte du Couasnon et de ses abords, aménagements paysagers à vocation biodiversité, installation de gîtes artificiels pour la faune (chauves-souris, reptiles), gestion des plantes invasives - la prise en compte de la zone inondable à l'extrémité sud-ouest du site - une conception de la gestion des eaux pluviales intégrée au projet, favorisant l'infiltration - la mise à niveau du système d'assainissement : construction d'une nouvelle station d'épuration prévue par la CC Bugeois Vallée Enfin, on notera l'intérêt de réutiliser une ancienne friche industrielle, avec un positionnement favorable (proximité des équipements publics et du centre-ville) et une desserte optimale.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet d'aménagement de la ZAC de Montbeaume a Beaufort-en-Anjou s'implante sur une friche urbaine, dont les principaux enjeux (paysage/environnement urbain, patrimoine, biodiversité, zone inondable, gestion pluviale) ont été pris en compte dans les études préalables et la conception du projet. Par ailleurs, le projet s'implante sur un site ayant fait l'objet d'opérations de dépollution et de désimperméabilisation et à ce titre, s'inscrit dans une démarche à considérer comme vertueuse. Compte tenu de l'ensemble du travail réalisé en amont et de la prise en compte des enjeux identifiés (cf. 6.5), le projet n'est pas susceptible d'induire des impacts notables dans les différents domaines environnementaux appréhendés. Ainsi, il ne paraît pas nécessaire de mettre en œuvre une évaluation environnementale pour la ZAC de

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables ☒

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus ☒

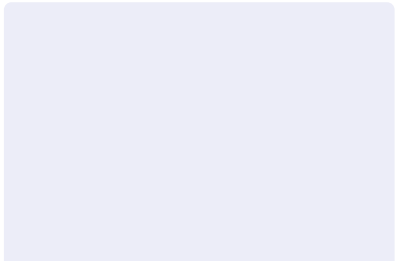
Nom LECLERC

Prénom GUILLAUME

Qualité du signataire Responsable d'Agence de Saumur

À SAUMUR

Fait le 18-02-2026 /



Signature du (des) demandeur(s)